



## Hors delai de livraison et mauvaise marchandise

Par **djebuzz007\_old**, le **02/07/2011** à **10:57**

Bonjour,  
Nous avons acheté dans un magasin un ensemble canapé, table, chaises et dressoir le 2 avril. Un délai de 8 à 10 semaines est annoncé sur le bon de commande.  
Dix semaines plus tard soit le 10 juin, le livreur nous emmène seulement le canapé, mais toujours pas de chaises, table et dressoir. En attendant, le magasin nous a prêté une table et des chaises.  
Le 1er juillet, soit 13 semaines après avoir signé, le livreur nous dépose le dressoir, les chaises et la table, mais pas celle que nous avons vue en magasin.  
En fait, le vendeur s'est trompé de code sur le bon de commande, mais ne connaissant pas les codes article on ne pouvait pas savoir que ça ne correspondait pas à la table vue en magasin.  
La vendeuse, par téléphone, reconnaît que son collègue a fait une erreur mais la livraison correspond au bon de commande.  
Toujours est-il que le magasin nous demande, pour commander la table que nous avons vue, de rajouter 80 euros. Le montant total de la commande était de 5100 euros.  
Y a-t-il un recours pour éviter de payer ces 80 euros, sachant que le vendeur s'est planté (et que nous avons même signé la commande) et que les délais de livraison annoncés ont été dépassés, pour une partie de la marchandise, de 3 semaines.  
Merci.